



# DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN MAIRIE

## *Accueil et conseils de proximité*

Chouette ! Nous allons à la Mairie !

Inutile de faire de longs trajets ! La Mairie d'Auribail vous accueille pour effectuer les démarches administratives les plus courantes.

### **DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

**Pages Spéciales :**

**CARTES D'IDENTITE / PASSEPORT**

**DEMARCHES VEHICULES**

**IMPOTS LOCAUX**

**Nouveaux arrivants :** Faites-vous connaître en Mairie.

- \* Ne pas oublier de signaler votre changement d'adresse auprès des organismes de votre choix sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- \* Inscrivez-vous sur les listes électorales.
- \* Mettez à jour votre carte grise (certificat d'immatriculation du véhicule).
- \* Inscrivez votre enfant en Mairie pour l'école.

**Inscriptions sur la liste électorale :**

- \* Le changement de commune n'entraîne pas l'inscription automatique sur les listes électorales.
- \* En vous présentant personnellement : - Carte d'identité ou passeport en cours de validité - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024> (formulaire d'inscription sur les listes électorales)

**Recensement militaire :**

- \* Dès son 16ème anniversaire, l'intéressé ou son représentant légal doit se présenter en Mairie : - Livret de famille - Carte d'identité ou passeport en cours de validité - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Reconnaissance :**



**Le Burga**  
commune de la Haute-Garonne

- \* Pour les futurs parents non mariés, la déclaration peut être faite avant la naissance de manière individuelle ou conjointe munis d'une pièce d'identité.

### **Légalisation de signature :**

- \* Uniquement pour les personnes domiciliées à Auribail.
- \* Se présenter personnellement muni : du document sur lequel la signature doit être légalisée + Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- \* Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.